

---

## AN AVEL BRAZ

Communes de Maisons-en-Champagne et Coole  
(Marne)

---

# INSTALLATION CLASSEE POUR L'ENVIRONNEMENT RUBRIQUES ICPE N° 2980 **PROJET EOLIEN DE LA COTE BELVAT II**

---

DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE D'EXPLOITATION

### **PIECE N°0 : LETTRE DE DEMANDE**

PIECE N°1A : CERFAS

PIECE N°1B : SOMMAIRE INVERSE

PIECE N°2 : DESCRIPTION DE LA DEMANDE

PIECE N°3 : ELEMENTS GRAPHIQUES

PIECE N°4 : ETUDE D'IMPACT ET SES ANNEXES

PIECE N°5 : ETUDE DE DANGERS

PIECE N°6 : DROITS SUR LES TERRAINS

PIECE N°7 : ACCORDS /AVIS CONSULTATIFS

PIECE N°8 : NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

---



Décembre 2020

3, rue de l'Arrivée  
75749 Paris Cedex 15

Tél +33 (0)1 44 38 80 00



Monsieur le Préfet de la Marne  
Préfecture de la Marne  
1 Rue de Jessaint  
51000 Châlons-en-Champagne

A Paris, le 22 Décembre 2020

**Objet : Demande d'autorisation environnementale d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - projet éolien de la Côte Belvat II - sur les communes de Maisons-en-Champagne et de Coole (Marne)**

Monsieur le Préfet,

En application des articles R512-2 du Code de l'Environnement, je soussigné Thierry Cazettes de Saint Léger, agissant en tant que gérant de la société Parc Éolien de la Côte Belvat II dont le siège social est situé au 3 rue de l'Arrivée 75015 PARIS, ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'exercer des activités classées sur les communes de Maisons-en-Champagne et de Coole. La Société Parc Éolien de la Côte Belvat II développe un projet composé de huit aérogénérateurs sur les communes de Maisons-en-Champagne et de Coole.

La société Parc Eolien de la Côte Belvat II est une filiale de la société An Avel Braz, producteur d'énergie verte. La Société An Avel Braz s'est positionnée dès 2004 sur le marché de l'éolien, avec une approche industrielle de la recherche de sites, de leur développement et de leur exploitation. La société exploite dix parcs totalisant une puissance de 293 MW répartis dans les départements de :

- L'Aube (Herbissonne, 46 MW / Champ de l'Epée, 17,1 MW / Champ de l'Epée II, 18 MW / Côte Notre Dame, 14,7 MW / Village de Richebourg, 92,4 MW / Village de Richebourg II, 16,8 MW)
- La Marne (Des Perrières, 16 MW / Côte Belvat, 19,9 MW)
- Les Ardennes (Vaux-Coulommes, 32 MW)
- La Somme (Chilly-Fransart, 20 MW)

La société finance actuellement plusieurs parcs autorisés dans l'Aube et la Marne (La Côte Noire, Maison Dieu) et développe de nouveaux projets.

Le projet éolien de la Côte Belvat II se compose de huit aérogénérateurs et trois postes de livraison pour une puissance totale maximale de 30,1 MW. Les modèles retenus pour les aérogénérateurs présentent une hauteur totale maximale allant de 165 à 190 m.

Les activités sollicitées ont trait à l'exploitation d'installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs (rubrique 2980 des ICPE).

En tant que représentant de la société d'exploitation Parc Éolien de la Côte Belvat II, je sollicite par la présente une autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement pour ce projet éolien.

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des pièces exigibles au titre des articles R.512-2 et suivants du Livre V, titre 1er du Code de l'environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Les capacités techniques et financières de la société d'exploitation Parc Éolien de la Côte Belvat II sont présentées dans la pièce n°2 – Description de la demande.

**Conformément à l'article R512-6-3 du Code de l'Environnement – Partie réglementaire – Livre V et par commodité et tenant compte de l'étendue du parc, je sollicite une dérogation pour l'élaboration de plans à l'échelle plus réduite que celle demandée.**

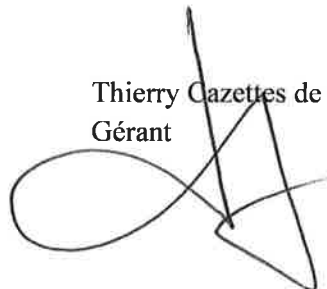
Sont joints à la présente lettre de demande :

- Pièce n° 1a – CERFAs de demande
- Pièce n° 1b – Sommaire inversé
- Pièce n° 2 – Description de la demande
- Pièce n° 3 – Eléments graphiques
- Pièce n° 4 – Etude d'impact de l'installation sur son environnement accompagnée de son résumé non technique et ses annexes
- Pièce n° 5 – Etude de dangers, accompagnée de son résumé non technique, relative aux dangers liés aux activités de l'installation et aux mesures mises en œuvre pour en réduire leurs probabilités d'occurrence ainsi que leurs effets ;
- Pièce n° 6 – Droits sur les terrains
- Pièce n° 7 – Avis consultatifs et accords des maires sur la remise en état
- Pièce n° 8 – Note de présentation non technique du dossier de demande

Vous remerciant par avance des suites que vous voudrez bien donner à la présente demande d'autorisation, nos équipes opérationnelles sont à votre disposition si des renseignements complémentaires vous semblent nécessaires.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Thierry Cazettes de Saint Léger  
Gérant



SARL au capital de 3 000 €  
RCS 820 951 846  
Siège Social : 3, rue de l'Arrivée – 75015 Paris